

Assemblée Générale

14 janvier 2023 - Centre le Taurus, Mèze

Procès verbal

1. Rapport moral et rapport financier	2
1.1. Rapport moral (Bruno DAVID - président)	2
1.1.1. La comptabilité	2
1.1.2. Coordonnées bancaires	2
1.1.3. Stabilisation des tarifs	2
1.1.4. Consolidation de la procédure de commande	2
1.1.5. Statuts	2
1.1.6. Communication	3
1.1.7. Pénurie de bénévoles	3
1.2. Rapport financier (Corinne CASTELLA - trésorière)	3
1.2.1. Bilan 2022	3
1.2.2. Livre de comptes	4
1.2.2. Bilan prévisionnel 2023	4
2. Renouvellement du bureau	4
3. Les statuts	4
4. Politique de gestion des prêts	5
4.1. Retour sur la caution	5
4.2. Montant des cautions	5
4.3. Stockage des matériels en prêts	6
4.4. Gestion du prêt et convention de prêt	6
5. Politique d'investissements	7
5.1. Achat de matériels pour prêter aux écoles	7
5.2. Révision du matériel actuel de prêt	7
5.3. Projets de fablabs	7
5.4. Solde minimal pour le fonctionnement de l'association	8
6. Clôture de l'Assemblée Générale	8

Présents (NOM, Prénom, fonction au sein de l'association le cas échéant)

Pascale ASTIER, secrétaire adjointe

Corinne CASTELLA, trésorière

Bruno DAVID, président, délégué

Pierre JACOB, délégué

Raoul MICHAU, vice-président, responsable technique et logistique, préparateur

Niloufar SERENO, secrétaire

Claude SCHMITT préparateur

Absents excusés (idem)

Cyril COUSSERANS, préparateur

Emmanuel CALMES, vice-président, préparateur

1. Rapport moral et rapport financier

1.1. Rapport moral (Bruno DAVID - président)

1.1.1. La comptabilité

L'objectif principal de cette année 2022 aura été d'essayer (pour nous, président et trésorière non professionnels !) de comprendre la comptabilité afin de la gérer au plus facile. Nos finances sont assez simples : pas de salaires, pas de TVA, une seule grille de tarifs, seulement des recettes et des dépenses. Elles ne nécessitent pas une comptabilité évoluée.

Nous avons donc essayé avec Corinne de trouver un système simple qui permet de justifier chaque entrée ou sortie. Nous pensons y être arrivés. Et la simplicité de ce système nous permet de vous présenter les comptes régulièrement, au minimum à chaque réunion mensuelle du Bureau.

1.1.2. Coordonnées bancaires

Nous avons enfin réussi (fin décembre quand même) à régulariser les coordonnées bancaires.

1.1.3. Stabilisation des tarifs

Il était urgent de stabiliser les tarifs, de les afficher clairement et faire en sorte que tout le monde comprenne le principe d'unicité des tarifs (≠ tarifs aléatoires).

1.1.4. Consolidation de la procédure de commande

Nous avons aussi consolidé la procédure de commande pour arriver à un système qui permet à tout le monde d'être au courant des commandes, d'avoir à disposition toutes les informations dont nous avons besoin et d'en garder une trace. Ce système permet aussi de prendre la main lorsque le responsable habituel est empêché.

1.1.5. Statuts

Les statuts ont été mis à jour au niveau de la préfecture (ce qui a permis de débloquer les choses au niveau de la banque). Il reste des ajustements concernant les retraités, mais cela pourra être fait plus tard : ni indispensable ni urgent.

1.1.6. Communication

Nous avons essayé de mettre en œuvre une communication interne régulière (réunions de bureau mensuelles).

En externe également, la page d'actualités et la lettre d'info permettent à l'internaute qui se connecte sur notre site de se tenir au courant des derniers événements (aides, promos, projets).

La lettre d'info aura une parution sporadique, pour avertir les inscrits des différents événements.

1.1.7. Pénurie de bénévoles

Je terminerai avec le principal défi que nous devons relever : la pénurie de bénévoles. Il serait intéressant que nous placions cette année 2023 sous le signe du recrutement... Avec quelques garde-fous pour éviter d'être surpris comme nous l'avons été en 2022 par le manque d'honnêteté d'un candidat.

Pour conclure, le bilan est positif. Le groupe est stable, le fonctionnement est efficace. Et nous avons pu cette année satisfaire l'objet de notre mission qui est de mettre des équipements à disposition des écoles.

VOTE

objet : approbation du rapport moral

résultat vote : Le rapport moral est approuvé à l'unanimité

1.2. Rapport financier (Corinne CASTELLA - trésorière)

1.2.1. Bilan 2022

La trésorière rappelle que l'objet de l'association est de mettre du matériel numérique à disposition des écoles. Il est donc inutile de garder une grosse somme d'argent sur le compte, et de générer des bénéfiques sources d'imposition. Il est plus utile de le réinvestir pour les écoles et les élèves.

Il est donc indispensable d'effectuer des achats et de remettre en état les matériels actuels. On note aussi une montée en puissance au niveau des matériels à reconditionner, et donc une augmentation du coût. Toutefois le résultat final est sans commune mesure en terme de performances.

Des dépenses ont été réalisées en ce sens.

Pour résumer, sur l'activité de reconditionnement, nos charges s'élèvent à un montant de 10831,89€ (achat matériels et fournitures), et le produit des ventes à 16980 €.

Concernant l'objet de l'association (mise à disposition des écoles de matériel numérique), une dépense de 16857,78 € a été engagée pour l'achat de matériel supplémentaire à prêter aux écoles.

Le bilan fait apparaître un déficit de 17167,86 €. À noter que ce bilan n'a rien de catastrophique car l'objectif était bien d'utiliser les ressources accumulées les années précédentes selon la philosophie de l'association.

1.2.2. Livre de comptes

Comme expliqué par le président dans son rapport moral, la trésorière et lui-même ont tenté de mettre en œuvre un document à la fois simple à comprendre, facile à utiliser et complet.

Sur ce document, chaque ligne correspond à une opération qui comporte, en plus des références habituelles, un lien vers la pièce justificative (facture par exemple), et un autre lien vers le pointage sur un document bancaire (relevé de compte mensuel ou de frais bancaires).

Ainsi, chacun des membres de l'association peut disposer d'une information complète sur cette opération, d'autant que le choix d'un document en ligne permet un accès facilité.

1.2.2. Bilan prévisionnel 2023

Pour le bilan prévisionnel 2023, il a été convenu d'affecter à peu près les mêmes sommes à tous les postes.

L'objectif reste de continuer à investir pour les écoles, sans que le solde passe au-dessous des 15 000 €, ce qui permet un fonctionnement confortable.

Le montant de l'impôt restera une inconnue. Il a été prévu dans les mêmes proportions qu'en 2022. Mais au cas d'absence d'impôt, la somme équivalente pourra être investie dans des achats pour don.

VOTE

objet : approbation du rapport financier

Résultat vote : Le bilan financier est approuvé à l'unanimité

2. Renouvellement du bureau

Le président demande s'il y a d'autres candidats pour les postes de trésorier, secrétaire et président (et adjoints) ?

- Sébastienne FRULIO souhaite démissionner de son poste de secrétaire adjointe.

La décision a déjà été actée par le bureau.

- Pas de nouvelle candidature.

3. Les statuts

Les vérifications sont attestées par la préfecture. Ils sont accessibles sur le lien suivant :

<https://docs.google.com/document/d/1TgPUpoatLUaHtDjHsdj2J13JaKlep2ybOMoqT3qgLJU/edit?usp=sharing>

Le service des impôts sera contacté par la nouvelle trésorière en ce qui concerne la non utilisation du local.

4. Politique de gestion des prêts

4.1. Retour sur la caution

Le président a constaté avec beaucoup d'étonnement que le principe de la caution a été adopté sans difficulté par les emprunteurs. Les membres du Bureau, bien que persuadés du caractère indispensable de cette pratique étaient finalement les plus réticents...

4.2. Montant des cautions

Les cautions ont été fixées lors de la dernière AG pour les matériels déjà disponibles. D'autres matériels ont été mis en prêt depuis et des cautions provisoires ont été décidées par Bruno, Pascale et Pierre. Il est nécessaire que ces montants soient approuvés ou modifiés par cette AG.

matériels	pour info nb d'exemplaires	caution pratiquée en 2022	caution décidée en AG pour 2023
Mallette iPad	12	500 €	500 €
iPad seul	1	200 €	200 €
Malette robotique Thymio	6	250 €	250 €
Robot Edison	5	50 €	50 €
Malette robotique Edison	5	200 €	200 €
Classe mobile Linux	2	150 €	150 €
Classe mobile Windows	4	150 €	150 €
Mallette WebRadio	3	250 €	250 €

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au Bureau pour ajuster le montant des cautions en cas de besoin.

VOTE

objet : montant des cautions et ajustement par le Bureau

Résultat vote : Les montants des cautions décidés en AG le 14/01/2023 sont approuvés, ainsi que la délégation pour le Bureau.

4.3. Stockage des matériels en prêts

Les différents matériels en prêt seront tous regroupés aux mêmes endroits : Lodève, Fablab Castelnau, et un point sur l'ouest.

Le Bureau se donne cette année comme objectif de définir 3 localisations pour le stockage du matériel et l'accueil des emprunteurs pour prise en charge et restitution.

Des lieux peuvent être proposés :

zone	lieux proposés	gestionnaire proposé
EST	Tiers-lieu de CASTLENAU-LE-LEZ	Pierre JACOB en recherche d'un suppléant
CENTRE	Poussan	Nilou SERENO
OUEST	Béziers Montady	Emmanuel CALMES ? Bruno DAVID
ARRIÈRE-PAYS	Lodève Maison de l'état	Pascale ASTIER

Les prêts seront gérés par une seule et même personne pour chaque lieu : manipulations, conventions et chèques.

4.4. Gestion du prêt et convention de prêt

Le site web d'administration a été gratifié d'une page concernant les prêts. Cette page permet d'éditer la convention.

Le principe est d'imprimer en deux exemplaires cette convention après l'avoir complétée avec les coordonnées de l'emprunteur et les dates de prise en charge et de restitution.

L'un des exemplaires est destiné à l'emprunter et le gestionnaire garde l'autre sur lequel il agrafe le chèque de caution.

Lors de la restitution et après vérification de l'état du matériel, le gestionnaire remet le chèque à l'emprunteur.

Nous gardons les principes suivants pour responsabiliser les gens :

- Pas de chèque de coopérative, pas de nom d'école. On prête à une personne, en son nom propre. On inscrit donc ses coordonnées et le chèque doit être à son nom.
- C'est l'emprunteur qui se déplace pour récupérer et rendre le matériel.

Il faudra vérifier si les gens rendent les matériels dans les temps...

5. Politique d'investissements

5.1. Achat de matériels pour prêter aux écoles

Conformément aux décisions prises lors de la dernière assemblée générale, nous avons fait l'acquisition de nouveaux matériels qui sont destinés aux prêts : iPads, mallettes WebRadio, mallettes robotique, etc...

La somme dépensée approche les 17000 €.

À ce jour (14 janvier), des problèmes de réapprovisionnement ont différé la livraison intégrale des commandes, mais c'est en cours.

5.2. Révision du matériel actuel de prêt

Pierre JACOB a effectué un travail de titan pour remettre en état les matériels récupérés.

Plusieurs centaines d'euros ont été nécessaires.

Le président remercie chaleureusement Pierre pour ce travail !

5.3. Projets de fablabs

Les projets de Fablabs approuvés lors de la dernière assemblée générale n'ont pas encore abouti.

Ils sont prévus pour les communes de :

- Olonzac
- Montagnac
- Cabrières
- Clermont l'Hérault

Pascale ASTIER pense qu'il est préférable de proposer le fablab, mais que la démarche doit rester à l'initiative de la commune et des écoles.

Le Bureau produira une plaquette d'information sur le concept de fablab à destination des communes et des écoles. Il établira un projet de convention. (Pascale ASTIER se propose de créer la plaquette.)

L'action de l'association devrait donc se limiter à communiquer en direction des collectivités sur la possibilité de mettre en place un partenariat pour la création d'un FabLab.

D'autres idées sont proposées :

- principe d'un fablab mobile animé par un bénévole (critère de recrutement pour l'association)
- partenariat avec les médiathèques des villages pour des versions personnalisées de fablabs

5.4. Solde minimal pour le fonctionnement de l'association

Le président et la trésorière proposent de poursuivre en 2023 la politique d'investissement par l'achat de matériels pour prêt ou don, et de conserver un solde minimal d'environ 15000 € pour le fonctionnement de l'association (notamment les achats de matériels à recycler).

6. Clôture de l'Assemblée Générale

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt l'assemblée générale à 12h17.

Procès verbal rédigé d'après les notes du président et le compte rendu, et finalisé le 01/02/2023.

Le président
Bruno DAVID



La trésorière
Corinne CASTELLA

